

N/REF : 29/03/2024 9H11 C:007257 I:11904
V/REF : 617090
V/Email reçu le Vendredi 29/03/2024 a 9H11

B TOB MAINTENANCE

**21 RUE ANDRE ALLAR
13015 MARSEILLE**

IMMEUBLE : SEPHORA
5 RUE DU BOSPHORE
CENTRE COMMERCIAL ALMA
35200 RENNES

Rennes, le 04 Avril 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 5 BOSPHORE - SEPHORA 0299923640
MOTIF : ROBINET LAVABO WC COULE EN CONTINU
Donneur d'ordre : Mme . BELINDA C

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 29/03
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DU ROBINET
CONSTAT: ROBINET INFRAROUGE HS A REMPLACER
PRISE DE RÉFÉRENCE
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : FACTURE EN AUTO LIQUIDATION

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie (poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détrituts (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	28,65		28,65
1,00	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 29/03	1	67,23		67,23
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	1	39,48		39,48
TOTAL H.T.					135,36
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>135,36</u>

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.